



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
(En exécution de l'article L. 2121-10  
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le vendredi 12 décembre 2025

**Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :**  
**JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025 à 19h15**  
**Salle Louis Lemaire**

**L'ordre du jour sera le suivant :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- 1. Installation d'un conseiller municipal
- 2. Élection du 5<sup>ème</sup> adjoint au maire
- 3. Modification des représentants au sein des commissions municipales – syndicats et conseils d'administration
- 4. S.I.A.P.I.A. - approbation des nouveaux statuts
- 5. S.I.A.P.I.A. - désignation d'un délégué suppléant conformément aux nouveaux statuts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026
- 6. Dissolution du S.I.T.E. - Syndicat Intercommunal du Transport des Élèves – répartition financière
- 7. Approbation de la C.T.G. – Convention Territoriale Globale 2026-2030
- 8. Adhésion au groupement de commandes entre les communes de la communauté de communes et la CCVO3F en vue de la passation de marchés publics à l'achat de fournitures administratives et scolaires, à l'achat des produits d'entretien et d'hygiène et à la maintenance des bornes et bouches d'incendie.
- 9. Ouverture des crédits d'investissements 2026
- 10. Participation à la complémentaire santé des agents communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026
- 11. Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage – avis du conseil municipal

Informations et questions diverses.



**Loïc TAILLANTER**

**Maire de PARMAIN**

**Vice-Président de la Communauté de Communes  
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts**